



Déclaration Préalable de la FSU au CDEN du 19 octobre 2023

Monsieur le Président du Conseil Départemental, Madame la Directrice Académique,
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Nous ne saurions débiter cette déclaration sans évoquer notre effroi et celui de la communauté éducative toute entière après l'attaque terroriste à la cité scolaire Léon Gambetta d'Arras.

La FSU78 exprime toute sa tristesse à la famille, les proches et les collègues de Dominique assassiné le 13 octobre dernier pour avoir voulu faire obstacle au terrorisme et à l'obscurantisme. Elle témoigne tout son soutien aux blessés, le professeur d'EPS et les deux agents territoriaux.

Nous mesurons d'autant plus leur désarroi qu'il nous est impossible de ne pas faire le lien avec notre collègue Samuel Paty, professeur d'histoire, victime de diffamations sur les réseaux sociaux et qui a été assassiné dans notre département devant son collège à Conflans Sainte Honorine : assassiné pour avoir rempli ses missions de professeur d'histoire. C'est l'ensemble de notre communauté éducative qui a basculé dans l'horreur avec ce drame, il y a trois ans presque jour pour jour, alors même que Dominique Bernard professeur de lettres perdait la vie dans des conditions beaucoup trop similaires !

Nous condamnons tous les discours et toutes les polémiques qui tentent de récupérer cet événement tragique, et nous n'oublions pas qu'il y a 3 ans, le ministre de l'époque avait refusé le temps de recueillement des équipes et d'hommage professionnel, ajoutant à la brutalité de la situation, l'incompréhension de nos professions et de la colère générée par cette absence d'accompagnement, cet abandon de notre ministère et plus généralement de l'État.

Nous ne nous résignerons jamais à ce que l'École devienne une cible et que des professeur.es soient attaqués pour avoir fait leur métier. Nous continuerons au contraire à nous battre contre toutes les formes d'extrémisme et de fanatisme en défendant le rôle primordial de l'école dans sa formation à la pensée émancipatrice indispensable pour permettre aux élèves de devenir des citoyens libres et éclairés.

Mais pour cela, l'école doit être dotée de tous les moyens nécessaires pour lutter contre les fanatismes car c'est toute la société qui doit l'accompagner et la soutenir dans cette idéal républicain de l'école publique et laïque -faire grandir et réussir tous les élèves ensemble quels qu'ils soient et où qu'ils soient-, et ça ne peut pas reposer seulement sur des personnels toujours moins nombreux, toujours moins reconnus, toujours moins considérés.

L'école de la République n'est pas un idéal à convoquer ponctuellement car nous, les personnels de l'Éducation, en incarnons quotidiennement les ambitions. Il faut des actes pour assurer la protection, le respect et la valorisation des personnels comme de leurs métiers. Et ce ne sont pas les discours sécuritaires ambiants et opportunistes qui pourraient suffire à garantir la sécurité des élèves et des personnels. La violence de l'actualité nous rappelle au contraire à quel point la présence d'équipes pluri-professionnelles complètes, est indispensable pour croiser les regards et identifier des réponses aux problématiques complexes auxquelles se trouvent confrontés les élèves. Il faut plus d'adultes dans les écoles et établissements, plus de personnels en vie scolaire, de psychologues de l'éducation nationale, de médecins, d'infirmières scolaires, d'assistantes sociales...

Alors que le ministre de l'Éducation nationale a annoncé un enseignant devant chaque classe à la rentrée, la pénurie de professeurs est encore bien réelle, et aggravée par l'insuffisance du vivier de remplaçants même lorsqu'il s'agit de remplacements programmés et de longue durée. Dans le premier degré, la répartition des élèves dans des classes déjà trop souvent chargées rend l'exercice du métier toujours plus difficile. Quant au second degré, il n'est pas rare non plus que les élèves restent sans professeur durant

des semaines, en particulier dans les disciplines en tension telle que les Mathématiques, les Sciences Physiques, l'Économie Gestion.

Même les collèges, classés en Éducation Prioritaire, ne bénéficient plus systématiquement de seuils abaissés comme au collège Verlaine des Mureaux, classé REP avec +29 de élèves en classe de 6eme. On dépasse même parfois les 30 élèves en collège et 35 en lycée, dans des salles trop exiguës pour accueillir une ou plusieurs AESH. Quant à l'inclusion des élèves d'UPE2A, elle se trouve même devenue impossible dans certains établissements.

Les fermetures de classe affectent le premier degré avec les mêmes problématiques. L'école primaire de la Hauteville en est une des illustrations. Après la suppression de sa troisième classe, elle se compose à cette rentrée d'une classe de 26 élèves à quintuple niveaux. Et l'enseignant en charge des missions de direction d'école (triple niveaux) n'a aucune décharge pérennisée pour assurer ces missions. Laisser penser que ces difficultés se trouveraient gommées par une pédagogie mieux adaptée n'est pas acceptable. Car si chacun fait ce qu'il peut avec les moyens trop insuffisants qu'il a cela se traduit pour tous par du travail empêché et des conditions de travail toujours plus dégradées. Les collectivités territoriales doivent aussi prendre leurs responsabilités pour permettre à ces écoles rurales d'assurer décemment leurs missions en les accompagnant et les soutenant.

Plutôt que de réellement revaloriser (enfin) des professions dont de nombreuses comparaisons internationales illustrent le déclassement, injonction est faite aux enseignants de travailler davantage, via les pressions pour qu'ils acceptent des HSA ou s'engagent dans le Pacte. La faible proportion d'enseignants, CPE et Psy-En ayant accepté en cette rentrée de s'y engager témoigne du rejet massif de ce dispositif par la profession, qui attend de véritables mesures de revalorisation sans contrepartie. La FSU78 demande le retrait du Pacte en l'état et le basculement des sommes qui lui sont allouées dans de véritables mesures de revalorisation indiciaire pour toutes et tous. Il est temps non seulement d'augmenter le salaire des personnels de l'Éducation, mais aussi de donner à l'école les moyens de lutter sérieusement contre les inégalités scolaires trop souvent corrélées aux inégalités sociales.

Nous interpellons le Conseil Départemental sur l'absence de concertation avec les professionnels et leurs représentants concernant le déploiement du cartable numérique. En imposant l'usage d'un matériel qui ne correspond pas à leurs pratiques, c'est la liberté de choix pédagogique des enseignants qui se trouve ainsi remise en cause.

En effet, le déploiement du cartable numérique, visant à équiper de tablettes les élèves du CM1 à la 3^e interroge et inquiète quand des pays, comme la Suède, décident de faire marche arrière, après avoir corrélé la baisse du niveau scolaire avec l'utilisation des écrans en classe. De nombreuses études montrent désormais que l'usage excessif des écrans, chez l'enfant et l'adolescent, entraîne des effets négatifs sur leur développement affectif, social, cognitif et moteur ainsi que sur leur santé psychologique.

Dans ce contexte, le déroulement, au sein des collèges, d'une cérémonie de remise de tablettes en présence d'un représentant du conseil départemental interroge. La FSU78 rappelle qu'elle sera particulièrement vigilante et dénoncera toute tentative de récupération politique qui serait d'autant plus inacceptable qu'elle se déroulerait dans l'enceinte d'établissements scolaires.

Comment expliquer des dépenses aussi importantes alors que le conseil départemental continue les écrêtements dans les DGF, et où l'état du bâti scolaire dégrade l'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels et qu'il ne répond pas aux urgences de la crise climatique dans de nombreux collèges du département. Le déploiement de ce cartable numérique, pour un budget total de 126 millions d'euros sur 6 ans, est-il réellement une priorité ?

Le chauffage n'est toujours pas rétabli dans certains établissements avec des températures inférieures à 14°C dans les classes ou au dortoir en école maternelle. L'inflation et l'augmentation des fluides ne devrait pas amener les collectivités à retarder au retour des vacances de la Toussaint la mise en route du

chauffage dans les établissements scolaires. Les contraintes budgétaires ne peuvent justifier la remise en cause de la santé des élèves et des personnels.

Nous alertons avec gravité les élus du conseil départemental sur le choix trop souvent fait, de délaissier le public au profit du privé. La piscine de Maurepas en est l'un des malheureux exemples. Après avoir privé les élèves de natation pendant les 7 ans qu'ont duré les travaux, le coût de la ligne d'eau pour les scolaires, est passé de 6,50 euros par élève à 46,50 euros.

Alors que le nombre de noyades en France reste encore à un niveau terriblement élevé, où la question du « savoir nager » est un enjeu de santé publique, il n'est pas concevable que l'accès aux lignes d'eau pour les établissements scolaires soient de plus en plus difficile à financer. Les conséquences parlent d'elles-mêmes : sur les 4 collèges du secteur de Maurepas, aujourd'hui, seuls les élèves de 6ème vont encore à la piscine, ce qui représente une baisse de 83 % d'accès à la piscine par rapport au cahier des charges prévisionnelles, en raison de lignes d'eau devenues inabordable pour les établissements scolaires.

Nous vous interrogeons donc sur ce choix pour le moins porteur d'inéquité, dont le coût total de 24M a été payé pratiquement pour moitié par les fonds publics (11M) dont 2,7M par le Conseil départemental. Il est inacceptable que malgré les sommes investies, nos élèves ne puissent plus apprendre à nager. Nous demandons au conseil départemental de prendre les mesures nécessaires afin d'y remédier au plus vite.

Un rapport de la Cour de Comptes de septembre 2019 pointe également que la gestion des piscines en délégation de service public tend à privilégier des activités plus « rentables » financièrement et conduit à la conception de bassins peu adaptés aux apprentissages et à la réduction des créneaux accessibles aux scolaires. Il est nécessaire de créer les conditions et les synergies, particulièrement financières, pour rénover et construire des piscines adaptées aux apprentissages partout où il en manque.

La FSU demande un plan national d'envergure, associant état et collectivités territoriales.

Elle demande au Conseil Départemental de s'engager dans la mise en œuvre de ce plan dans les Yvelines.

Nous revenons sur les documents préparatoires, portés à notre connaissance dans des délais peu propices à un examen minutieux et ne comprenons pas certains chiffres figurant dans les documents préparatoires, pour lesquels nous vous demandons donc quelques éclaircissements :

- Nous souhaiterions avoir des informations sur les causes de l'augmentation moyenne de 21 % des dépenses de fonctionnement des collèges depuis 2014. Si les DGF allouées aux collèges n'en représentent qu'une part, elles connaissent une baisse de 20,8 % par rapport au budget précédent.
- Comment le montant de la DGF rapporté au nombre d'élèves a-t-il pu varier de 27€ à 280€ selon les établissements, alors même que le ratio pédagogique était de 50,36€/élève au moins et le ratio administratif de 37,73€/élève ?
- Que sont devenues :
 - L'application d'un minimum pour les collèges de moins de 400 élèves ?
 - La majoration de +24% en faveur des collèges REP/REP+ ?
 - La majoration forfaitaire pour les collèges enregistrant un taux de CSP supérieure à 30 %?
 - La dotation pour les prestations de traiteur et convivialité (1 400€ par collège) ?
- Quels sont les collèges écrêtés et à quelle hauteur ?

Nous nous inquiétons des sommes importantes (2M€ contre 200 à 300 000 euros précédemment) passant des DGF à des dotations SIEL+, qui représentent le tiers du montant alloué au fonctionnement des collèges.

Nous alertons sur le risque de creuser les inégalités sociales et territoriales en allouant une part importante des crédits sous condition de projet. Nous revendiquons au contraire une répartition du budget équitable entre tous les établissements en prenant en compte leurs difficultés spécifiques.

Nous demandons que le CDEN, ou un GT en émanant soit concerné par le suivi de cette réforme des modalités de calcul de la DGF.

Enfin dans un souci de transparence, nous réitérons notre demande d'obtenir la répartition de DGF par établissement promise à chaque CDEN mais jamais communiquée.

Mesdames, Messieurs, nous vous remercions de votre attention et des réponses que vous pourrez apporter à nos questions.